



Problème concernant le règlement de la taxe d'habitation

Par **jerome**, le **26/03/2012** à **10:04**

Bonjour,

J'ai reçu un papier de notification d'avis à tiers détenteur concernant la taxe d'habitation de mon ancien logement.

Il s'avert que je ne vis plus dans ce logement depuis le 16.01.2012 et que je suis séparée de mon ex-compagne.

Sur le courrier reçu mon nom apparait alors que sur le bail de location je ne suis pas désigné et que je n'ai jamais signé le bail.

Mon ex-compagne s'occupe de gérer tous les papiers et de payer toutes les factures.

Que dois-je faire?

Est-ce à moi de payer la taxe d'habitation?

Ne peuvent-ils pas se retourner contre mon ex-compagne directement?

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **amajuris**, le **26/03/2012** à **15:42**

bjr,

c'est l'occupant au premier janvier qui doit payer la taxe d'habitation.

je crois que le titulaire du bail de location est indifférent, il suffit que vous étiez occupant à cette date.

cdt

Par **Michel**, le **27/03/2012** à **09:33**

Bonjour,

Le fisc regarde souvent sur les boites aux lettres ou demande au bailleur le nom des locataires. En tant qu'occupant des lieux au 1er janvier, vous êtes solidaire de la dette, voyez avec votre ex compagne si elle est d'accord pour partager.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **secret**, le **08/01/2013** à **17:24**

bonjour Si ton ex veut pas payer la moitié des impots locaux tu fait comment?

Par **Marion2**, le **08/01/2013** à **19:08**

Bonjour,

Le problème de jerome dot maintenant être résolu !!!